

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 25 Jul 2001
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2870

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime I
----- Section : FORMATION DU (DE LA) GARDE A DOMICILE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR
Code Référence : 815000S10X1

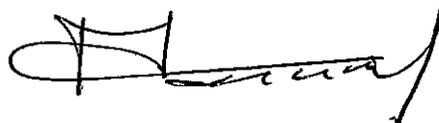
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2870 S	FORMATION DU (DE LA) GARDE A DOMICILE - CONVENTION	815000S10X1	ESI	
2870 U 1	RELATION PROFESSIONNELLE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE DU (DE LA) GARDE A DOMICILE - CONVENTION	815000U12X1	ESIQ	801
2870 U 2	STAGE DE LA SECTION : FORMATION DU (DE LA) GARDE A DOMICILE - CONVENTION	815001U12X1	ESIQ	801

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



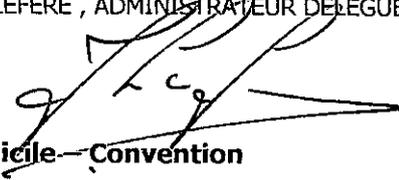
Julien Laermans

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 ter

Dossier pédagogique

section

1. LA PRESENTE DEMANDE EMANE DU RESEAU Provincial et communal
 IDENTITE DU RESPONSABLE POUR LE RESEAU JACQUES LEFERE , ADMINISTRATEUR DELEGUE
 Date et SIGNATURE 
 2 INTITULE DE LA SECTION ⁽²⁾
Formation du (de la) garde à domicile - Convention

CODE DE LA SECTION ⁽³⁾ 815000310x1

- 3 FINALITES DE LA SECTION Reprises en annexe 1 de 1 page (s) ⁽²⁾
 4 CLASSEMENT DE LA SECTION
 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR SUPERIEUR
 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TYPE COURT TYPE LONG

Pour le classement dans l'enseignement supérieur :

*Date de l'accord du Conseil supérieur
signature du président de l'enseignement supérieur*

TECHNIQUE		TECHNIQUE	
ECONOMIQUE		ECONOMIQUE	
PARAMEDICAL		PARAMEDICAL	
SOCIAL		SOCIAL	
PEDAGOGIQUE		PEDAGOGIQUE	
AGRICOLE		AGRICOLE	
MARITIME		MARITIME	

- 5 TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION *formation*
 Certificat de formation du (de la) garde à domicile spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale
 6 MODALITES DE CAPITALISATION
 6.1. Organigramme de la section
 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour l'épreuve intégrée :

Repris en annexe 2 de 1 page (s) ⁽²⁾

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de la section : (3) 815000510X1.

7. UNITES CONSTITUTIVES DE LA SECTION

1. INTITULES	CLASSEMENT DES UNITES DE FORMATION (2) (5)	CODE DES UNITES DE FORMATION (2) (5)	CODE DU DOMAINE DE FORMATION	U.F. DETERMINANTES	NOMBRE DE PERIODES (2)
Relation professionnelle et pratique professionnelle du (de la) garde à domicile – Convention	ESIQ	815000 211221	801	X	300
Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention	ESIQ	8150 01 411221	801	X	150

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	450
B) nombre de périodes professeur (2)	360

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

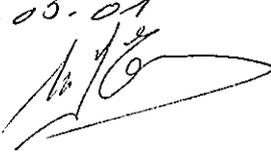
Repris en annexe n° de .. page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

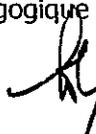
Repris en annexe n° 4 de .1 page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable le 16.05.01


b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD 

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

DATE :22 MAI 2001.....

SIGNATURE :

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l' Inspection
- (5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCAG, SCPA, SCST, SCPE, SCMA ; SCEC,
- (6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l' Administration.

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à former des gardes à domicile qui, à l'intérieur d'un service coordonné et/ou d'une équipe pluridisciplinaire, sont à même :

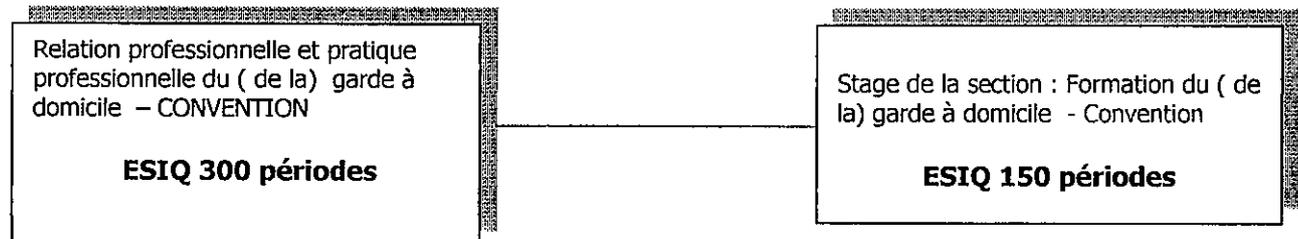
- ◆ de développer des fonctions techniques :
 - ◆ l'observation et la surveillance de la personne aidée en vue de son maintien à domicile dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de bien-être ;
 - ◆ l'accompagnement de la personne aidée par une présence stimulante et épanouissante ;
- ◆ de développer des compétences sociales et de s'intégrer dans un processus d'aide aux personnes :
 - ◆ répondant au besoin des services d'aide et de soins à domicile d'un personnel qualifié ;
 - ◆ développant les services de mieux être social et individuel des personnes.

En outre, cette section peut permettre la transition vers des formations de niveau secondaire supérieur, dans le domaine des services aux personnes.

Formation du (de la) garde à domicile – Convention

Annexe 2

MODALITES DE CAPITALISATION



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

Document 8 bis

Dossier pédagogique

Unité de formation

1. LA PRESENTE DEMANDE EMANE DU RESEAU

Provincial et communal

IDENTITE DU RESPONSABLE POUR LE RESEAU

JACQUES LEFERE , ADMINISTRATEUR DELEGUE

Date et SIGNATURE

2 INTITULE DE L'UNITE DE FORMATION ⁽²⁾**Relation professionnelle et pratique professionnelle du (de la) garde à domicile****- Convention**CODE DE L'U.F. ⁽³⁾ 815000412X1CODE DU DOMAINE DE FORMATION ⁽⁴⁾ 804

3 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Reprises en annexe 1 de 1 page (s) ⁽²⁾

4 CAPACITES PREALABLES REQUISES

Reprises en annexe 2 de 1 page (s) ⁽²⁾

5 CLASSEMENT DE L'UNITE DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TRANSITION

QUALIFICATION

INFERIEUR

SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

TYPE COURT

TYPE LONG

*Pour le classement dans l'enseignement supérieur :**Date de l'accord du Conseil supérieur
signature du président de l'enseignement supérieur*

TECHNIQUE		TECHNIQUE	
ECONOMIQUE		ECONOMIQUE	
PARAMEDICAL		PARAMEDICAL	
SOCIAL		SOCIAL	
PEDAGOGIQUE		PEDAGOGIQUE	
AGRICOLE		AGRICOLE	
MARITIME		MARITIME	

6 CARACTERE OCCPATIONNEL

OUI NON X

7 CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Reprises en annexe 3 de 1 page (s) ⁽²⁾

8 PROGRAMME

Reprises en annexe 4 de 4 page (s) ⁽²⁾

9 CAPACITES TERMINALES

Reprises en annexe 5 de 1 page (s) ⁽²⁾

10 CHARGE(S) DE COURS

Reprises en annexe 6 de 1 page (s) ⁽²⁾

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F. (3) 81500041241

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801

11 HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Horaire minimum

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
1 Garde à domicile : communication, déontologie et relation personnelle : méthodologie spéciale	CT	F	100
2 Garde à domicile : pratique professionnelle	PP	L	140
3 Autonomie		P	60
4 TOTAL			300

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable le 16.05.01

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



22 MAI 2001

Date :

Signature : _____

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF - 1/03/98

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques, culturels et de conventions.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer les compétences communicationnelles et relationnelles de base pour assurer un accompagnement de qualité des personnes dépendantes ;
- ◆ d'appréhender :
 - ◆ les enjeux de l'accompagnement social des personnes dépendantes ;
 - ◆ les principes de l'aide aux personnes : développement de l'autonomie et respect et estime de soi ;
 - ◆ les besoins exprimés par ce type de population :
 - ✓ maintenir son intégration dans une communauté familiale et sociale ;
 - ✓ vivre mieux et dans la dignité.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication,

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
- ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

A partir d'un article d'une demi-page, d'une vidéo de 5 minutes ou d'un exposé de 3 à 4 minutes relatifs à une situation courante de la vie sociale et/ou professionnelle,

- ◆ répondre oralement et/ ou par écrit à des questions de compréhension sur le sens du message global ;
- ◆ exprimer un premier avis sur le rôle des services aux personnes dans la vie courante.

2.2. Titre pouvant tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 18 étudiants.

4. PROGRAMME DES COURS

L'apprenant sera capable :

sur le plan de la communication, à travers toutes les activités d'enseignement,

- ◆ de développer des compétences de communication et de réflexion personnelles :
 - ◆ identifier l'essentiel du sens d'un message écrit ou oral :
 - ◆ donner ou solliciter des informations ;
 - ◆ établir un dialogue personnel pour se confier, (se faire) réconforter, nouer une relation amicale, ... ;
 - ◆ donner des consignes, des conseils, ... ;
 - ◆ communiquer avec des mots (selon la situation et / ou le contexte) :
 - ◆ qui rassurent et réconfortent ;
 - ◆ qui respectent l'individu et favorisent son autonomie ;
 - ◆ qui montrent que l'on a compris le sens du message.

4.1. Garde à domicile : communication, déontologie et relation personnelle : méthodologie spéciale

pour la connaissance du contexte de sa mission,

- ◆ d'appréhender les enjeux d'une communication personnelle et professionnelle efficace :
 - ◆ se définir en tant que personne et se présenter ;
 - ◆ décrire l'essentiel de son style de vie, de ses comportements sociaux et familiaux ;
 - ◆ se définir en tant que futur accompagnant, futur professionnel du services aux personnes :
 - ◆ expliquer les missions générales des services aux personnes et notamment les missions de la garde à domicile ;
 - ◆ identifier globalement :
 - les services sociaux dans sa commune, dans sa région pour l'aide à domicile ;
 - le type d'intervenants liés à des institutions d'aide sociale notamment pour les personnes qui sollicitent une intervention d'aide à domicile ;
 - les limites de son action au sein d'une équipe d'intervenants de services aux personnes dépendantes ;
 - ◆ expliquer l'importance et les limites du secret professionnel et du respect des personnes sur le plan de leurs valeurs philosophiques, culturelles ;

- ◆ décrire les objectifs et réalités des services où le(la) garde à domicile est amené(e) à travailler ;
- ◆ expliquer et différencier : valeur morale, éthique (secret médical, secret partagé) et de déontologie ;

pour la déontologie,

- ◆ d'expliquer les notions et les relations entre ces notions :
 - ◆ valeur morale, éthique (secret médical, secret partagé) et de déontologie ;
 - ◆ missions / rôles dans une équipe d'intervention sociale ;
 - ◆ droit à l'information / droit au respect de son intimité ;
- ◆ de se positionner par rapport à ces notions au cours de jeux de rôle pour :
 - ◆ communiquer consciemment et utilement ;
 - ◆ intégrer des comportements prenant en compte les principes essentiels de déontologie en situation de communication ;
 - ◆ appliquer des techniques simples pour maîtriser ses émotions dans le cadre d'une communication difficile ;

pour la communication,

- ◆ d'analyser des situations de communication *au départ d'exemples concrets,*
 - ◆ expliquer :
 - ◆ la notion de comportement (allure, attitudes, gestes, ... et paroles) ;
 - ◆ l'importance d'un bon décodage des comportements d'un individu dans une situation de communication pour en assurer l'efficacité ;
 - ◆ l'influence, sur le comportement des individus, de leurs valeurs individuelles et collectives (influence de la communauté culturelle, de leur propre parcours identitaire, de leur mode de vie, ...) ;
 - ◆ décoder des situations individuelles ou familiales difficiles qu'il sera amené à rencontrer ;
- ◆ d'identifier le type de comportement le plus approprié pour répondre à des demandes en tenant compte des règles de déontologie et des missions qui sont confiées à l'accompagnant :
 - ◆ appréhender l'importance d'une attitude à la fois d'ouverture et de prise de distance, de respect et de souplesse dans les relations de travail ;
 - ◆ mettre en œuvre les mécanismes essentiels de la communication verbale et non-verbale (exemples : relation aidant/aidé, relation au service, situation de recherche d'emploi) ;
- ◆ de développer des techniques simples d'écoute active -en situation bilatérale et de groupe-, des techniques simples d'expression -en situation bilatérale et de groupe- ; et des techniques et activités créatrices.

pour la connaissance des missions et par conséquent des techniques et des méthodes d'accompagnement à domicile,

- ◆ d'expliquer, de décrire :
 - ◆ les principes généraux d'hygiène personnelle et professionnelle ;
 - ◆ les effets sur la vie journalière des pathologies les plus fréquemment rencontrées à domicile, chez les personnes dépendantes comme par exemple atteintes du diabète, des maladies cardiaques, des maladies vasculaires et cérébrales, des troubles mentaux, de la maladie de Parkinson, du cancer, du sida ;
 - ◆ les étapes et les caractéristiques du deuil ;
 - ◆ la conduite à adopter en cas d'urgence ;
- ◆ de distinguer les notions de droit et de loi ;
- ◆ de définir les notions essentielles du droit familial ;
- ◆ de décrire les grands secteurs de la sécurité sociale, les valeurs qui la sous-tendent et leurs implications dans la vie quotidienne (INAMI – ticket modérateur – hospitalisation – services à domicile : prêt de matériel, ambulances, etc ...) ;
- ◆ d'identifier les grands problèmes de santé de la population actuelle et les mesures de prophylaxie ;
- ◆ de reconnaître les besoins d'aide dans le domaine des soins d'hygiène et de confort en fonction des difficultés repérées dans la vie quotidienne et/ou en fonction de la demande résultant d'une convention ;
- ◆ d'expliquer ce qu'implique son rôle d'accompagnement à domicile (présence stimulante, intimité du domicile, encouragement à l'autonomie).

4.2. Garde à domicile : pratique professionnelle

face à des cas concrets,

- ◆ d'identifier les éléments d'information relatifs à la personne aidée (dans les limites de sa mission) et de différencier ceux qui doivent faire l'objet d'une attitude de discrétion ;
- ◆ de mettre en œuvre des techniques d'interventions et des comportements adaptés face à la personne dépendante :
 - ◆ repérer les principaux symptômes relatifs aux pathologies les plus fréquentes,
 - ◆ repérer les signes d'alarme et agir en fonction de ses compétences ;
 - ◆ adapter son comportement au degré de dépendance de la personne aidée ;
 - ◆ effectuer des gestes simples d'hygiène afin de maintenir le bien-être de la personne aidée ;
 - ◆ appliquer les techniques de manutention appropriées au degré de dépendance ;
 - ◆ aider à la prise d'un repas ;
 - ◆ transmettre au service d'aide et de soins à domicile les modifications importantes concernant l'évolution de l'état de santé et de l'environnement de la personne aidée ;

- ◆ appliquer un schéma, plan de journée, écrit d'un médecin, d'une infirmière ;
- ◆ aider à l'administration des médicaments (per os, instillations oculaires, nasales, etc ...).

- ◆ de développer la relation humaine à travers les gestes techniques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de se situer dans une relation professionnelle :
 - ◆ en prenant en compte les comportements et les valeurs de chacun ;
 - ◆ en repérant dans cette relation les caractéristiques de la communication ;
 - ◆ en choisissant adéquatement des techniques simples pour faciliter la communication ;
- ◆ d'appliquer la déontologie propre à sa fonction, dans une situation donnée ;

face à une situation donnée,

- ◆ d'énoncer et d'expliquer les étapes essentielles de son intervention et d'en faire un rapport concis ;

face à une situation concrète,

- ◆ d'effectuer des actes tels que : aide à la prise d'un repas, participation à l'administration de médicaments sous prescription médicale, prescription médicale, gestes simples d'hygiène, manutention, identification des signes d'alarmes avec agissement en conséquence, application des règles de prophylaxie.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité

- ◆ à faire preuve de précision dans les réponses apportées ;
- ◆ à justifier les réponses en fonction des missions générales de la fonction de garde à domicile ;
- ◆ à structurer logiquement son intervention ;
- ◆ à effectuer avec précision une intervention adaptée à une situation concrète.

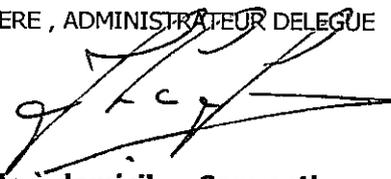
6. CHARGE DE COURS

- 1) Déontologie de l'accompagnement à domicile de personnes dépendantes :
le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.
S'il est **expert**, il aura une expérience professionnelle de trois années minimales dans le secteur de la santé et sera porteur d'un titre d'infirmier gradué ou de docteur en médecine.
- 2) Initiation aux techniques de communication verbale et/ou non verbale :
le chargé de cours sera un enseignant.
- 3) Méthodologie spéciale : technique et méthodologie de l'activité d'accompagnement à domicile de personnes dépendantes :
le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.
S'il est un **expert**, il aura une expérience professionnelle de trois années minimales dans le secteur de la santé et sera porteur d'un titre d'infirmier gradué ou de docteur en médecine.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1		
Document 8 bis	Dossier pédagogique	Unité de formation
		STAGE

1. LA PRESENTE DEMANDE EMANE DU RESEAU Provincial et communal

IDENTITE DU RESPONSABLE POUR LE RESEAU JACQUES LEFERE , ADMINISTRATEUR DELEGUE

Date et SIGNATURE 

2 INTITULE DE L'UNITE DE FORMATION ⁽²⁾

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile - Convention

CODE DE L'U.F. ⁽³⁾ *815001411X1.* CODE DU DOMAINE DE FORMATION ⁽⁴⁾ *801.*

3 FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION Reprises en annexe 1 de 1 page (s) ⁽²⁾

4 CAPACITES PREALABLES REQUISES Reprises en annexe 2 de 1 page (s) ⁽²⁾

5 CLASSEMENT DE L'UNITE DE FORMATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	TRANSITION	QUALIFICATION
	INFÉRIEUR	SUPÉRIEUR
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	TYPE COURT	TYPE LONG

Pour le classement dans l'enseignement supérieur :

*Date de l'accord du Conseil supérieur
signature du président de l'enseignement supérieur*

TECHNIQUE	TECHNIQUE
ECONOMIQUE	ECONOMIQUE
PARAMEDICAL	PARAMEDICAL
SOCIAL	SOCIAL
PEDAGOGIQUE	PEDAGOGIQUE
AGRICOLE	AGRICOLE
MARITIME	MARITIME

6 CARACTERE OCCUPATIONNEL OUI NON X

7 CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT sans objet

8 PROGRAMME Reprises en annexe 4 de 3 page (s) ⁽²⁾

8.1. programme de l'étudiant

8.2. programme du (des) chargé (s) de cours

9 CAPACITES TERMINALES Reprises en annexe 5 de 1 page (s) ⁽²⁾

10 CHARGE(S) DE COURS Reprises en annexe 6 de 1 page (s) ⁽²⁾

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration

CODE DE L'U.F. (3) 815001412X1.

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801.

11. Horaire minimum de l'unité de formation : Code U

11.1 . Etudiant : (2) 150 Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2 Encadrement (2)

1. DENOMINATION DU (DES) COURS (2)	CLASSEMENT DU(DES) COURS (2) (4)	CODE U (2) (5)	NOMBRE DE PERIODES PAR ETUDIANT (2)
1 ENCADREMENT TUTORAT	CT	I	20
2 SUIVI INDIVIDUALISE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION	CT	I	10
			PAR GROUPE D'ETUDIANTS
3 SEMINAIRES COLLECTIFS D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET EVALUATION	CT	I	30

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] : *Avis favorable le 16.05.01*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

22 MAI 2001

Date :

Signature : _____

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF - 1/03/98

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention

Annexe 1

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- .1. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques, culturels et de conventions.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de développer des compétences pratiques :
 - ♦ mettre en œuvre, dans le cadre des missions et des tâches que lui confie l'institution accueillante, des capacités relationnelles et communicationnelles dans le respect des principes déontologiques des services aux personnes ;
 - ♦ acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables à l'accompagnement à domicile des personnes dépendantes pour garantir la sécurité, l'hygiène et le bien-être de celles-ci, dans le cadre d'un travail à l'intérieur d'un service coordonné et/ou d'une équipe pluridisciplinaire ;
- ♦ d'acquérir des comportements professionnels c'est-à-dire des capacités liées à la fonction de garde à domicile :
 - ♦ s'intégrer dans une équipe multidisciplinaire ;
 - ♦ prendre conscience de la valeur de ses capacités personnelles et de les mettre en œuvre tant sur le plan de la communication interpersonnelle que sur le plan fonctionnel ;
 - ♦ adhérer aux valeurs sociales qui sous-tendent l'aide et l'assistance aux personnes qui sollicitent une garde à domicile.

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention
Annexe 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour la pratique de la langue française, face à des situations courantes de communication,

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
- ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

A partir d'un article d'une demi-page, d'une vidéo de 5 minutes ou d'un exposé de 3 à 4 minutes relatifs à une situation courante de la vie sociale et/ou professionnelle,

- ◆ répondre oralement et/ ou par écrit à des questions de compréhension sur le sens du message global ;
- ◆ exprimer un premier avis sur le rôle des services aux personnes dans la vie courante.

2.2. Titre pouvant tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.)

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention

Annexe 3

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention

Annexe 4

4. PROGRAMME

4.1. ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

au sein de l'institution accueillante, pour les activités de stage (au moins 120 périodes seront consacrées à ces activités),

- ◆ de se présenter sur les lieux de stage et de prendre contact avec le responsable du service de garde à domicile et son tuteur ;
- ◆ de s'informer pour recueillir les informations qui sont nécessaires à son intervention :
 - ◆ les conditions du déroulement du stage (lieux, horaire, missions...) ;
 - ◆ les missions et les objectifs du service, le type de population générale ciblée ;
- ◆ de mettre en œuvre, d'une manière adéquate et dans le respect des missions qui lui sont confiées par l'équipe responsable et les intervenants spécialisés, les fonctions et les comportements suivants :
 - ◆ répondre aux besoins de la personne aidée en appliquant les techniques acquises en formation ;
 - ◆ contribuer à l'établissement d'un climat relationnel positif avec la personne aidée et son entourage ;
 - ◆ organiser ses activités dans le temps et dans l'espace, adapter son rythme de travail en fonction des réalités professionnelles rencontrées ;
 - ◆ se situer et s'intégrer dans un service coordonné et/ou dans une équipe pluridisciplinaire ;
 - ◆ assurer le relais d'informations essentielles avec la famille, les autres intervenants et le service d'aide et de soins à domicile et cela pendant et après son intervention.
- ◆ d'adapter son style de communication aux différents contextes de travail (type de public, aspects déontologiques particuliers, ...) ;

au cours des entretiens avec le personnel chargé de l'encadrement,

- ◆ de préparer les entretiens :
 - ◆ avec son tuteur :
 - tenir à jour le carnet de stage (ordre de missions et leurs réalisations) ;

- participer aux réunions d'évaluation prévues au sein de l'institution accueillante et évaluer avec le tuteur le niveau d'intégration au sein de l'équipe tant sur le plan fonctionnel que relationnel ;
- ◆ *avec le chargé de cours assurant le suivi individualisé au sein de l'établissement et/ou sur les lieux de stage :*
 - tenir à jour le carnet de stage (ordre de missions et leurs réalisations) et le commenter ;
 - analyser avec le chargé de cours l'évolution de ses compétences tant communicationnelles que pratiques ;
 - communiquer régulièrement les informations demandées par l'établissement (horaires, missions, ..., problèmes à résoudre éventuellement) ;
- ◆ *avec le chargé de cours assurant l'animation des séminaires collectifs d'analyse de pratiques professionnelles et d'évaluation,*
 - participer aux séminaires organisés d'une manière efficace :
 - ◆ présenter au groupe des expériences vécues en stage et les commenter ;
 - ◆ échanger des informations sur les activités pratiques menées et rechercher avec le groupe classe les solutions possibles pour faire face à des problèmes de communication, d'adaptation, de déontologie, ... et ainsi établir des liens entre la pratique et la théorie ;
 - ◆ s'exercer à l'autoévaluation en équipe et présenter les éléments qu'il estime essentiels ;

4.2. CHARGES DE COURS

4.2.1. LE TUTEUR :

Le chargé de cours veillera :

- à assurer et à favoriser l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe de travail (médiation) ;
- à expliquer, au cours de ses entretiens, comment développer ses compétences et comment établir des liens entre la théorie et la pratique sur le terrain ;
- à noter dans le carnet de stage les recommandations qu'il a communiquées ;

4.2.2. LE CHARGÉ DE COURS ASSURANT LE SUIVI INDIVIDUALISÉ AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT ET/OU SUR LES LIEUX DE STAGE :

- assurer la préparation du stage en lien avec l'apprenant, le lieu de stage et l'établissement de promotion sociale ;
- assurer la guidance de l'apprenant en stage ;
- établir une évaluation continue et éventuellement finale et proposer éventuellement une remédiation.

4.2.3. LE CHARGÉ DE COURS ASSURANT L'ANIMATION DES SÉMINAIRES COLLECTIFS D'ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET D'ÉVALUATION :

- assurer la supervision collective, l'échange de pratiques professionnelles entre les étudiants à partir de leur vécu tant sur le lieux du stage que sur les lieux d'enseignement et principalement les aspects de déontologie prophylaxie, sécurité sociale et leurs applications dans la vie quotidienne, manutention, communication ;
- aider l'apprenant à s'auto-évaluer ;
- créer un esprit d'équipe au sein du groupe classe.

Stage de la section : Formation du (de la) garde à domicile – Convention

Annexe 5

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver qu'il est capable :

pour le stage proprement dit,

- de mettre en œuvre les fonctions généralement attendues chez un (une) garde à domicile dans le respect des missions qui lui ont été confiées au sein de l'institution accueillante ;
- d'expliquer les éléments essentiels de différentes situations vécues en stage et l'évolution des compétences acquises sur le terrain à savoir le développement de ses capacités dans le domaine :
 - relationnel et communicationnel (déontologie, relation d'aide, ...),
 - pratique : connaissance du public, de ses besoins, problématiques d'hygiène personnelle et professionnelle ;
- d'évaluer l'apport du stage en établissant des liens entre la théorie et la pratique du terrain.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de sa capacité à exprimer clairement et avec précision (utilisation du vocabulaire technique),
- de la qualité des comportements mis en œuvre ,
- de son sens critique par rapport à lui-même (autoévaluation),
- de sa capacité à proposer des solutions devant une problématique qui lui est posée.